

# AYGUEBLUE

## MACS renouvelle sa confiance à VERT MARINE

**Le centre aquatique Aigueblue a ouvert ses portes en 2008. Dès le départ, MACS en a confié la gestion à un organisme par DSP (Délégation de service public). Depuis 5 ans, Vert Marine assure la gestion et l'animation d'Aigueblue. Sa mission se prolonge pour 5 ans supplémentaires.**

### LE CHOIX DE LA CONTINUITÉ

C'est la proposition de Vert Marine qui a été retenue, suite à la procédure d'appel d'offres encadrant la nouvelle délégation de service public pour la gestion d'Aigueblue de septembre 2018 à septembre 2023. Le choix s'est imposé suite à l'analyse des 3 offres reçues (Vert Marine, Récréa, Equalia), conformément aux critères fixés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- **l'équilibre économique** de la délégation, apprécié notamment au regard des hypothèses de fréquentation, tarification, recettes et charges et de leur impact sur les relations financières entre le délégataire et MACS ;
- **la qualité de service** proposée aux usagers, s'appuyant sur les travaux, le projet d'exploitation, les modalités d'organisation et la prise en charge de l'entretien et de la maintenance.

### RAPPEL DES MISSIONS PRINCIPALES CONFIÉES À VERT MARINE

#### faciliter l'apprentissage de la natation

- accueil des groupes (scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré, clubs et associations, ...)
- surveillance des séances pédagogiques à destination des élèves des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré ;
- encadrement pédagogique des séances scolaires à destination des élèves du 1<sup>er</sup> degré.

#### favoriser l'accueil de tous les publics en répondant à leurs besoins,

- organisation de la baignade dans les différents bassins et optimisation des heures d'ouverture au grand public ;
- développement des activités aquatiques et des pratiques de détente et loisirs.

#### assurer la gestion administrative et technique des équipements mis à disposition

Sont inclus notamment :

- le contrôle de l'hygiène, notamment la réalisation des contrôles d'analyse de l'eau ;
- le respect des normes sanitaires et de sécurité ;
- l'approvisionnement des fluides (eau, gaz, électricité) ;
- le maintien en parfait état de fonctionnement des équipements et des locaux.

### DES NOUVEAUTÉS ATTENDUES DÈS 2018

Dans son nouveau contrat qui le lie à MACS, Vert Marine s'engage à maintenir un niveau de fréquentation autour de **200 000 entrées**, malgré une concurrence plus accrue.

**L'espace bien-être va être réaménagé et de nouvelles activités vont être proposées**, comme le *crossfit* dans l'espace fitness et une nouvelle forme d'*aquafitness* dans le bassin à vagues. **Le centre aquatique sera fermé du 24 septembre au 22 octobre 2018** pour permettre au délégataire de réaliser les travaux au niveau de l'espace bien-être et à MACS d'assurer les travaux d'entretien, en tant que propriétaire de l'établissement.

# 460 000 €

la contribution  
annuelle de MACS  
au fonctionnement  
d'Aigueblue

# SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUX

MACS a toujours accompagné les 23 communes dans le financement de leurs équipements communaux, par le biais du dispositif de fonds de concours. L'intervention de MACS est encadrée : elle concerne la construction ou la rénovation d'équipements de sport ainsi que la rénovation énergétique de bâtiments publics. Par ailleurs, afin d'assurer le développement équilibré du territoire, des fonds solidaires servent à financer chaque année des équipements publics situés dans 12 communes les plus modestes de MACS.

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

MACS participe depuis 2015 à la construction ou à la restauration d'équipements sportifs sur le territoire, et dont la vocation consiste à favoriser la pratique pour tous. Salles de sport, terrains multisports en extérieur, courts de tennis... tous ces équipements sont éligibles au fonds de concours de MACS. **Chaque année, la communauté de communes y consacre un budget global de 400 000 €.**

### Principe

La commune s'engage à financer les travaux à hauteur de 20 % minimum, pour **un soutien de MACS à hauteur de 40 %\***, déduction faite des autres subventions publiques perçues (qui peuvent provenir de l'Europe, l'État, la Région, ou le Département). La participation de MACS peut aller jusqu'à 45 % pour les projets réalisés dans les communes éligibles au fonds de concours solidaire.

\* Ce montant est ramené à 25 % pour les communes de Capbreton, Soustons et Saint-Vincent-de-Tyrosse, déjà soutenues par MACS pour le déploiement des pôles sportifs : Activités Physiques de Pleine Nature, Glisse/pratiques urbaines et Rugby.

## 1,85 M €

**de fonds de concours attribués aux communes depuis 2015, tous domaines confondus, représentant un investissement sur le territoire de plus de 11 M€**

### Les dernières réalisations et projets en cours (pour livraison en 2018 ou courant 2019)

Commune	Projet	État d'avancement	Montant du fonds de concours
Angresse	Création d'un dojo	✓	37 230 €
Bénesse-Maremne	Réalisation d'un city-stade	✓	30 400 €
Moliets-et-Maâ	Rénovation du hall des sports	en cours	120 000 €
Orx	Création d'un ponton handipêche	en cours	3 285 €
Saint-Jean-de-Marsacq	Réalisation d'un city stade, d'une aire de jeux et d'un skate-park	✓	31 300 €
Saint-Geours-de-Maremne	Création d'un pump track	✓	27 700 €
Saint-Martin-de-Hinx	Aménagement de l'espace de l'Arriou (bicross)	en cours	20 700 €
Seignosse	Couverture de courts de tennis	en cours	120 000 €
Soorts-Hossegor	Couverture du Jaï Alai	✓	74 200 €
Soustons	Rénovation du sol du fronton	en cours	6 300 €
Tosse	Réalisation d'un pump track	✓	32 500 €
Vieux-Boucau	Rénovation et extension de l'espace polyvalent	en cours	120 000 €

# LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les bâtiments publics font partie des priorités d'action identifiées sur la feuille de route TEPos (Territoire à Énergie Positive) de MACS. Les bâtiments communaux constituent un enjeu d'économie d'énergie, puisqu'ils représentent en moyenne près de trois quarts des consommations énergétiques d'une commune. Le fonds de concours pour la transition énergétique proposé par MACS est destiné à la rénovation thermique et aux améliorations techniques visant à réduire la facture de consommation énergétique des communes sur les bâtiments existants et à la mise en place de bornes de recharge destinées aux véhicules communaux électriques ou alimentés au gaz naturel (GNV). Le montant maximum du fonds de concours « Transition énergétique » versé à une commune est de 150 000 € HT par an et par projet. **Depuis 2015, 24 projets de rénovation énergétique sur 18 communes ont été réalisés grâce au soutien de MACS pour un montant de 317 978 € de fonds de concours.**



## Quelques réalisations à titre d'exemple

Commune	Bâtiment (appartenant à la commune)	Type de rénovation	Montant en euros du fonds de concours
Angresse	Local commercial et de restauration	Remplacement des menuiseries	5 116 €
Azur	Mairie	Isolation du plancher du 1 <sup>er</sup> étage, remplacement des menuiseries, éclairage LED	29 000 €
Labenne	Bibliothèque	Isolation de la toiture	3 933 €
Magescq	Salle Nord des Arènes	Isolation de la toiture et des murs, remplacement du système de chauffage, isolation des canalisations de chauffage	5 779 €
Orx	Mairie	Rénovation globale niveau BBC, éclairage LED	27 500 €
Saint-Geours-de-Maremne	Groupe scolaire	Programmation à distance du chauffage	2 432 €
Saint-Vincent-de-Tyrosse	Gymnase du Midi	Éclairage LED	4 256 €
Sainte-Marie-de-Gosse	Mairie	Isolation des murs, de la toiture, remplacement des menuiseries et du chauffage, éclairage LED	28 721,08 €
Seignosse	Pavillon de l'Étang Noir	Isolation des murs, du plancher, de la toiture	2 349 €
Tosse	Mairie	Rénovation globale niveau BBC -40 %	103 000 €

## FONDS DE CONCOURS SOLIDAIRES

**12 communes de MACS sont éligibles aux fonds de concours solidaires : Angresse, Azur, Josse, Orx, Magescq, Messanges, Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saubion, Saubrigues et Saubusse.**

L'éligibilité repose sur une combinaison d'indicateurs de moyens financiers, de pression fiscale et de population. L'attribution concerne la rénovation ou la construction d'équipements relevant des domaines suivants : scolaire ; culturel ; jeunesse ; personnes âgées. Depuis 2015, MACS a fait le choix de **dédier chaque année un budget de 200 000 €** pour cofinancer des projets répondant aux critères. 163 967 € ont permis, depuis 2015, de financer 10 projets. La participation de MACS est dans la plupart des cas plafonnée à 15 % sur le reste à charge des communes. Elle n'est pas cumulable avec le versement d'un fonds de concours sportif la même année et ne peut pas excéder 75 000 € par projet.

Récemment (en 2017), Josse a bénéficié de ce dispositif pour le projet de **construction d'une salle polyvalente** (apport de MACS de 11 090 €), ainsi que Saint-Martin-de-Hinx pour la **rénovation du groupe scolaire** (apport de MACS de 11 718 €) et Saint-Jean-de-Marsacq pour des **travaux d'isolation concernant l'école, la cantine scolaire et la salle des fêtes** (apport de MACS de 1 662 €).

## TOUJOURS PLUS DE MOBILITÉ

La Communauté de communes MACS exerce la compétence transport à l'échelle des 23 communes du territoire. Organisée et évolutive, l'offre de mobilité globale comprenant le bus, le vélo, l'autostop organisé et le covoiturage est regroupée sous le nom de MOBIMACS. La mobilité est une partie intégrante de la politique générale de MACS pour le développement, l'attractivité et la préservation de l'environnement et de la qualité de vie du territoire.

### YÉGO : plus de bus

Lancé il y a 4 ans, le réseau de bus ne cesse d'évoluer pour répondre aux besoins des usagers et ainsi favoriser l'utilisation du transport en commun. Pour renforcer la vocation urbaine du réseau YÉGO, de nouvelles adaptations seront effectives dès le 3 septembre prochain : aux heures de pointe, des rotations à la demi-heure seront mises en place sur la ligne 1A. Cette amélioration entraîne une modification tarifaire :

- 1 voyage : 1 € ;
- carnet 10 voyages : 7 € ;
- abonnement mensuel : 14 €\* ;
- abonnement annuel : 126 €\* ;

\* tarifs préférentiels accordés aux jeunes et aux bénéficiaires des minima sociaux



### 4 lignes régulières :

- Labenne <> Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Bénesse-Maremne <> Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Saint-Geours-de-Maremne <> Soustons
- Moliets-et-Maâ <> Soustons

### RÉZO POUCE : l'autostop organisé

Rézo pouce organise, sécurise et développe la pratique de l'autostop. Sur MACS, 75 arrêts sont à votre disposition. En septembre, la communauté de communes du Seignanx va proposer des arrêts Rézo pouce sur son territoire complétant ainsi l'offre proposée sur le territoire de MACS. *Tout savoir sur rezopouce.fr*



### 9 fois/10 départ en moins de 10 minutes

### VÉLY : circuler à vélo

Aujourd'hui MACS c'est 110 km de liaisons cyclables aménagés sur les 23 communes. 50 km supplémentaires seront créés d'ici 2020. Laissez-vous guider sur les itinéraires proposés sur le territoire via l'application MOBIMACS.



### Faciliter le covoiturage

MACS a aménagé 4 aires de covoiturage à Labenne, Magescq, Saint-Geours-de-Maremne et Soustons. L'objectif est de renforcer et sécuriser le covoiturage au niveau des principaux nœuds routiers et autoroutiers mais également de favoriser la pratique dans les petites communes. Un projet est en cours au niveau de l'échangeur de Bénesse-Maremne.



### Bornes de recharge

Afin de favoriser les modes de transports qui ont un faible impact environnemental, MACS a déployé 23 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. 12 bornes rapides avec stockage (près de 30 min. de charge) et 11 bornes accélérées (de 1h30 à 8 heures de charge). Sur l'ensemble du département des Landes, ce sont 92 bornes qui ont été activées en 2017, une opération pilotée par le SYDEC (Syndicat d'Équipement des Communes des Landes). Plus d'information sur [mobive.fr](http://mobive.fr)



CONTACT PRESSE  
Marion Parailous  
06 37 32 94 47